

## Une bonne nouvelle!

La FNEEQ vient de remporter une importante victoire en Cour supérieure, dans le grief sur la date d'abandon plaidé à Édouard-Montpetit. Le contentieux, qui date de 15 ans, avait d'abord été plaidé et gagné au cégep Ahuntsic à la suite d'un énorme travail du syndicat. Nous avons alors fait la démonstration que l'imposition, par le ministère, d'une date d'abandon plus rapprochée du début de la session avait eu comme effet de soustraire des ressources enseignantes au collègue (et donc à tous les collèges du réseau), ce qui contrevenait à une lettre de garanties qui avait été incluse dans la convention de l'époque. La décision donnait raison au syndicat, mais n'imposait pas au ministère de fournir au collègue les ETC manquants.

Nous avons refait la preuve à Édouard-Montpetit, au prix d'une seconde charge énorme de travail pour le syndicat. Nous avons gagné de nouveau et, cette fois, l'arbitre a sommé le ministère de corriger la situation. Ce dernier a contesté son imputabilité en Cour supérieure, mais la juge a maintenu la décision de l'arbitre. Une estimation conservatrice des ETC en jeu, pour le réseau, est d'une centaine...par année!

Ces ETC viennent s'ajouter à ceux que nous réclamons par ailleurs dans tout le dossier de la tâche en général, dans lequel nos prétentions s'en trouvent renforcées. Affaire à suivre... vous trouverez plus de détails sur le communiqué disponible sur le site Internet de la FNEEQ.

### Valleyfield : double majorité constatée!

C'est par une écrasante majorité que les syndicats de la FNEEQ sont en voie d'entériner l'entente de principe qui permettra aux membres du syndicat de Valleyfield de jouir de la convention collective FNEEQ (CSN) de manière presque intégrale. La double majorité est à toutes fins utiles constatée, aucun syndicat n'ayant voté contre l'entente jusqu'à maintenant.

Cette conclusion heureuse d'une longue négociation sera annoncée lors d'une prochaine conférence de presse. Je voudrais cependant souligner que, dans l'esprit de ce qui a été discuté lors de regroupement de début de session, les assemblées qui ne se sont pas encore tenues sur cette question garde toute leur pertinence. Au-delà de la question de transparence envers les membres, les débats sur cette question permettent de bien situer les enjeux importants de la situation actuelle et d'évoquer des questions centrales en matière de négociation. Pour cela, le soutien de la coordination du regroupement reste entier pour tous les exécutifs dont les assemblées restent à venir et qui pourraient le solliciter.

### Des nouvelles d'Édouard-Montpetit

Les choses ont évolué cette semaine dans la saga de la commission des études, au collège Édouard-Montpetit. La mobilisation des enseignantes et des enseignants contre le



**ATTENTION! ATTENTION!  
IMPORTANT**

**Inscription pour le dépouillement de Noël**

date limite : **26 octobre**

**Inscription pour la partie d'huîtres**

date limite : **5 novembre**

### ... SOMMAIRE ...

- Réflexion sur l'accommodement raisonnable : ... 2
- Fondation ..... 4
- Le public, c'est la santé pour tout le monde ! ..... 5
- Lettre de remerciement d'Amnistie ..... Annexe I

→ → → Suite de la page 1

coup de force de la direction des études a gagné aussi les étudiantes, les étudiants et les employés de soutien.

Réunis en assemblée générale lundi dernier, les enseignantes et les enseignants ont décidé de se présenter massivement à la CÉ et de demander à la direction de reporter la réunion, pour faire place à la négociation à laquelle le collège s'est dit prêt à consentir...après avoir brandi la menace de l'application de la loi 43!

Professeurs et étudiants ont répondu à l'appel, en faisant un boucan de tous les diables au local de réunion. Un étudiant avait apporté un aspirateur électrique et une

pancarte disant qu'il était temps de faire le ménage dans l'administration de ce cégep!

On peut douter de la bonne foi d'un collège qui, au lieu de surseoir à une réunion dont la tenue ne peut que jeter de l'huile sur le feu, tient mordicus à y procéder, dans un format qui est justement au cœur du litige.

La première séance de négociation devrait avoir lieu dans quelques jours. La possibilité d'un support concret des autres syndicats du regroupement a été réitérée à nos camarades d'Édouard-Montpetit et sera sollicité dès que ces derniers le jugeront utile.

*Jean Trudelle, vice-président de la FNEEQ*

Le comité école et société FNEEQ

## Réflexion sur l'accommodement raisonnable : un dédale de questions

Rien de simple dans cette vaste entreprise de réflexion sur les « accommodements » instaurée par le gouvernement Charest en réponse aux interrogations de plus en plus grandes des citoyennes et citoyens concernant des décisions visant à satisfaire des demandes exprimées en matière de pratique religieuse.

Comme on peut le lire dans le document de consultation de la Commission Bouchard-Tremblay, celle-ci pouvait aborder son mandat de deux façons. Ainsi, il aurait été possible de s'en tenir à la dimension de « l'accommodement raisonnable », dimension juridique, ou de « l'ajustement concerté », recherche mutuelle et concertée d'un arrangement, en s'interrogeant sur le caractère raisonnable ou acceptable de ceux-ci. Elle a opté pour une seconde façon qui voit dans le débat suscité « le symptôme d'un problème plus fondamental concernant le modèle d'intégration socioculturelle qui a cours au Québec depuis les années 1970 ». Elle a donc pris le chemin le plus difficile, le plus complexe et le plus susceptible de soulever les nombreuses questions qui animent la vie en société : l'altérité, la place de la religion, la laïcité des institutions, l'immigration, la frontière des droits individuels et collectifs et, non la moindre, l'identité québécoise et ses valeurs.

D'aucuns y voient un grand dérapage qui monte en épingle des cas marginaux, laisse croire à une crise là où il n'y en aurait pas et lance une controverse qui dépasse large-

ment l'enjeu posé par les demandes exprimées ici et là. Les cas de discrimination pour motifs religieux portés devant la Commission des droits de la personne ne constitueraient que 2% des plaintes, loin derrière les motifs de handicap (24%) ou les motifs de race (15%). Cela justifie-t-il une opération d'une telle envergure? D'autres saluent l'initiative et considèrent qu'il faut faire le point en matière d'intégration culturelle sous peine de sombrer dans pire : il y a des problèmes de fond que notre société devrait avoir le courage d'aborder de front.

La Commission a probablement eu raison de penser que le débat déborderait de toute façon. Mais elle invoque aussi le fait que la question de l'accommodement, au sens des droits et libertés, vise d'abord des individus qui ne peuvent les exercer s'il n'y a pas d'ajustement, cette perspective individuelle appelant une décision cas par cas. Le fait que les pratiques d'accommodement aient « débordé le cadre individuel pour revêtir une dimension collective », ce que la Commission qualifie de « glissement », l'incite à élargir la problématique. À savoir si on nous pose les bonnes questions dans ce contexte, difficile de répondre...

Certes, les dérives sont faciles et ce genre de tribune ouvre un espace aux propos à saveur raciste ou qui relèvent tout simplement de l'ignorance. On entend, par ailleurs, beaucoup que l'immigration est nécessaire, les Québécoises ayant un des plus bas taux de fécondité. Que l'on soit pour

→ → → Suite de la page 2

l'inclusion, l'intégration ou l'assimilation, une laïcité ouverte ou fermée, l'essentiel est que l'on se garde d'« instrumentaliser » l'immigration, c'est-à-dire de n'y voir qu'un outil au service du Québec en mal de main d'œuvre. Accommodement ou pas, les nouveaux arrivants sont des citoyens et citoyennes qui vivent avec nous et non pour nous.

### Le rôle des établissements publics d'enseignement

C'est une des préoccupations dans cette opération que d'éclairer les institutions publiques, qu'il s'agisse des hôpitaux, des établissements d'enseignement, des services gouvernementaux et autres, quant à leurs obligations à l'égard des demandes « d'accommodements » et aux comportements qu'elles devraient privilégier.

Le système public d'éducation est ainsi dans la ligne de mire et bien des accommodements ou ajustements réclamés, consentis, ou même virtuels, dans les établissements d'enseignement en irritent plus d'un : le port du voile, le kirpan, les lieux de prière, les demandes d'exemption pour fêtes religieuses, la mixité dans les piscines, l'exemption des cours d'éducation physique, et possiblement des cours de morale ou de philosophie. La liste est sans doute sans fin. Cela demeure toutefois des cas relativement isolés qui ne semblent pas avoir remis en cause le fonctionnement général des établissements à ce jour.

Des ajustements concertés existent déjà sans que cela ne semble causer préjudice aux institutions concernées. Mais quelle est la limite au-delà de laquelle le refus d'accommoder constitue une réponse raisonnable? Certains diront qu'on se situe dans l'ordre du sacré, qui confère à des objets, ou à des gestes visibles, un caractère absolu, non négociable pour celles et ceux qui les réclament dans les lieux publics. On peut recouvrir le kirpan, mettre un bandana au lieu du voile, leur dimension symbolique demeure tout entière. Pour d'autres, le voile n'est qu'une marque de soumission ou le kirpan une invitation au port d'une arme blanche. L'appel à la raison oblige à sortir de l'univers symbolique, à relativiser, à transiger, à déterminer ce qui est acceptable de part et d'autre du point de vue de l'institution et de la société. Est-ce possible et comment? La pratique religieuse peut-elle à la fois appartenir à la sphère du privé et exiger d'être visible dans les espaces publics? À cela, il n'y a pas de réponse simple.

S'ajoute en ce qui concerne l'école tout le questionnement sur la mission de l'institution : socialiser, instruire, former de futurs citoyennes et citoyens. L'accommodement entrave-t-il ce rôle? Est-ce qu'il le pervertit? Détourne-t-il des ressources de leur fin, par exemple dans le cas des locaux pour la prière? Cela touche autant les professeurs que les élèves.

Par exemple, on a par le passé beaucoup insisté sur la nécessité d'avoir plus d'hommes au primaire et plus de femmes dans les universités, ou encore dans différentes disciplines, en invoquant le fait qu'elles et ils constituent des modèles qui influent sur les choix de vie, de valeur des jeunes. Permettre le port de signes religieux chez les enseignantes et enseignants est-il compatible avec ce rôle qu'ils ont auprès des jeunes dans une institution laïque? Doit-on mettre toutes les manifestations religieuses dans la même barque? Et que faire des manifestations qui ne sont pas religieuses, mais ostentatoires, publicité, marques de commerce, parti pris politique? Le terrain est glissant et la question devrait peut-être relever beaucoup plus d'une éthique générale de la profession qui trace les bases incontournables de ses exigences à l'égard des jeunes. Là encore, c'est un appel à la raison, mais aussi à des principes qui ont marqué des décennies de lutte. On pense par exemple à l'égalité des sexes.

Par ailleurs, Yolande Geadah<sup>1</sup> soulève des questions qui nous portent à réfléchir. Un jeune qui marque sa différence religieuse et se distancie ainsi des autres arrivera-t-il à s'intégrer? Mais on peut aussi se demander si le refus collectif et convenu de cette marque n'hypothéquerait pas au départ toute possibilité d'intégration. A-t-on par exemple plus de chance de favoriser l'intégration culturelle si on permet des manifestations religieuses à l'école que si on les interdit?

Un projet de mémoire de la CSN a été soumis au conseil fédéral des 19-21 septembre lequel sera discuté au bureau fédéral de la FNEEQ au début d'octobre. Ce mémoire pose notamment la question de l'immigration, de son contrôle et de la façon de mieux intégrer les travailleuses et travailleurs immigrés. Il suggère aussi que soit instituée une Charte de la laïcité au Québec. Cela situe le débat sur la place de la religion dans les institutions publiques et a fortiori dans les lieux d'enseignement. S'ouvre ainsi dans nos rangs un chantier de réflexion qui nous interpelle directement en tant qu'enseignantes et enseignants. Il trouvera vraisemblablement écho dans toutes les instances, notamment au conseil fédéral de la FNEEQ en décembre 2007.

<sup>1</sup> On trouvera, entre autres, dans le rapport Stasi et dans le livre de Yolande Geadah, devenu un « best-seller » en cette période de réflexion, une description des divers modèles, notamment français, états-unien, turc, anglais, qui tentent de répondre à leur manière, et dans des contextes sociologiques et religieux fort différents, à la réalité du côtoiement et de l'intégration des cultures.

Le rapport Stasi peut être lu à l'adresse suivante : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/laicite/rapport-stasi.shtml>. Quant au petit livre de Yolande Geadah, *Accommodements raisonnables. Droit à la différence et non différence des droits*, VLB éd., Montréal, 2007, il constitue une base de réflexion très intéressante pour s'appropriier le sujet des accommodements dans une perspective de laïcité ouverte. Cela ne lève toutefois pas entièrement le « voile » sur l'enjeu, comme le montre la chronique de Michèle Ouimet dans *La Presse* du 16 septembre 2007.

# Un petit rappel et des nouvelles concernant Fondation

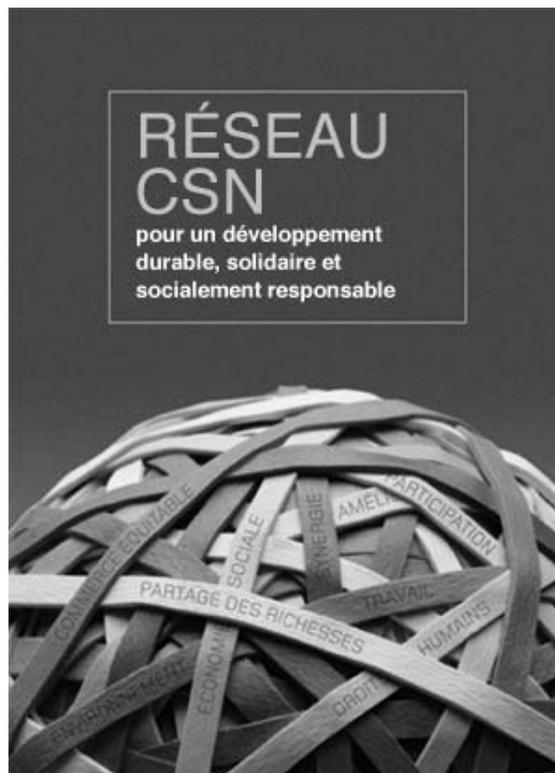
**(ou : Qui est intéressé à investir environ 1 500 \$, en 26 versements, et se retrouver avec 5 000 \$ à la fin d'une seule année?)**

La CSN et ses organismes affiliés ont résolument pris le tournant du développement durable et de la protection de l'environnement. Tout ceci est le fruit d'analyses et d'une réflexion globale sur les liens entre l'économie, la société et l'environnement. Depuis ses débuts, Fondation s'était engagé dans la voie du développement durable au Québec. Cette philosophie s'appliquera dorénavant aussi à tout investissement ou placement fait sur la scène internationale. Pour plus d'informations, tous peuvent consulter le site Internet de Fondation : [www.fondation.com](http://www.fondation.com) ou encore le dernier né : [www.reervert.com](http://www.reervert.com).

Quant à moi, depuis plusieurs années, je cherchais en vain de réels avantages à investir chez Fondation plutôt qu'au Fonds de solidarité de la FTQ ou dans tout autre REER. Tout d'abord, un investissement dans un fonds de travailleur donne droit à un crédit d'impôts remboursable de 15% du fédéral et de 15% de Revenu Québec. Ces crédits d'impôts font de ces REER des outils d'épargne beaucoup plus rentables que les REER traditionnels, même avec un écart important en taux de rendement. Par exemple, il faut plus d'une vingtaine d'années pour un REER qui rapporte 6% d'intérêts pour rattraper un REER d'un fonds de travailleur qui ne rapporte que 2% d'intérêts.

Pour ce qui est des différences entre Fondation et le Fonds de solidarité de la FTQ, les détracteurs du premier reviennent toujours au fait que le Fonds de solidarité offre de meilleurs taux de rendement. C'est tout à fait vrai. Cependant, la courbe de croissance de Fondation laisse croire que ce dernier rattrapera éventuellement son concurrent. N'oublions pas que Fondation n'a été créé qu'il y a à peine dix ans.

Quant aux engagements respectifs des deux fonds de viser à la création et au maintien d'emplois au Québec, on remarque que depuis quelques années, le Fonds de solidarité de la FTQ se voit pénalisé et limité parce qu'on n'y atteint pas le minimum de 60% d'investissements locaux. Le portefeuille de placements extérieurs au Québec, quoique peut-être un peu plus profitable, ne permet pas au Fonds de solidarité de rencontrer les exigences de la loi créant les fonds de travailleurs.



Un détail important favorisant Fondation est le fait qu'on peut y désigner un ou des bénéficiaires, contrairement au Fonds de solidarité. Si on l'utilise, cette particularité permet d'exclure ces REER de la succession en cas de décès. Il s'agit d'un avantage vraiment non négligeable pour les bénéficiaires ainsi désignés.

Globalement, il faut penser que pour tous les professeurs qui ont débuté leur carrière après le 30 juin 1982, l'indexation de la rente de retraite est loin de suivre la hausse du coût de la vie. Il est donc important de pallier à cette insuffisance en achetant des REER qui permettront de maintenir notre niveau de vie au cours de cette retraite.

Pour toute information supplémentaire, veuillez me rencontrer au local du SPECA (G-1145).

*Yves Coutu,*  
responsable local Fondation (poste 2994).



## Lettre de la présidente de la CSN

Montréal, le 24 septembre 2007

À tous les syndicats,

Un grand débat de société aura lieu cet automne sans que les Québécoises et les Québécois y soient conviés. Le gouvernement a, en effet, confié à Claude Castonguay la tâche de diriger un groupe de travail sur le financement du système de santé. Monsieur Castonguay, qui est un partisan du privé, doit remettre ses recommandations le 20 décembre prochain, et ce, sans consultation publique sur une question aussi fondamentale et qui touche tout le monde.

C'est ainsi que la CSN a décidé de faire de cette question une priorité en lançant une grande campagne pour informer, alerter et faire comprendre les enjeux réels liés à l'offensive actuelle en faveur d'une plus grande place du privé dans le système de santé public. Elle veut aussi proposer des solutions concrètes pour améliorer l'accès aux soins dans un système public.

Vous êtes invités à vous mobiliser pour faire de cette campagne un succès. Nous avons besoin de votre implication, car c'est une campagne terrain que nous voulons faire pour sensibiliser le plus de monde possible. Vous trouverez ci-joint quelques copies du premier bulletin spécial d'information qui explique les enjeux de cette campagne. N'hésitez pas à les afficher. Trois autres bulletins d'information suivront cet automne sur des sujets tels que les assurances ou les pénuries de personnel. Les conseils centraux les recevront en grande quantité. Ils sont à constituer des équipes pour la distribution dans les milieux de travail et auprès de la population.

La CSN vous invite à contacter votre conseil central pour la distribution du bulletin dans votre milieu de travail. Nous vous incitons à organiser dans vos rangs une séance d'information en invitant une personne-ressource de votre

conseil central ou de votre fédération lors de votre prochaine assemblée, sur l'heure du midi ou à la pause-santé. Les fédérations et les conseils centraux sont aussi invités à mettre cette importante question à l'ordre du jour d'une instance régulière ou spéciale.

Le plan de campagne prévoit également un volet publicitaire ainsi qu'une distribution des bulletins d'information auprès de la population dans des endroits stratégiques. Faites connaître vos disponibilités ou celles de vos membres pour ces opérations de distribution grand public. Incitez vos membres à utiliser massivement le site Web du premier ministre pour poser leurs questions. Des suggestions seront faites dans chaque bulletin spécial d'information. Des activités de visibilité et de mobilisation seront, par ailleurs, organisées dans votre région. Tenez-vous informés et participez en grand nombre!

Dans un contexte de gouvernement minoritaire, où des élections sont toujours prévisibles, nous accentuerons la pression sur les différents partis politiques, puisqu'il s'agira sans aucun doute d'un enjeu de la prochaine campagne électorale.

Les Québécoises et les Québécois ont fait le choix d'un système de santé public universel dans les années 70. Trente ans plus tard, nous avons une lutte à mener pour préserver ce système tout en faisant des propositions pour l'améliorer.

Au cours des prochaines semaines, nous vous ferons parvenir d'autres objets de visibilité. Pour plus de détails sur la campagne *Le public, c'est la santé pour tout le monde!*, visitez le site Web de la CSN à : [www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca).

Espérant vous compter parmi nous, veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

*Claudette Carbonneau*  
Présidente de la CSN